

AU PIED DU MUR

Dominique Mulliez – C'est en 200 très exactement, avant notre ère, qu'on a commencé à graver sur les murs du sanctuaire d'Apollon et en particulier sur le grand mur polygonal, les actes d'affranchissement delphiques, qui représentent l'ensemble documentaire le plus important que nous connaissions à Delphes, et peut-être même dans l'ensemble du monde grec. C'est un ensemble en effet de près de 1 300 textes, qui constituent des contrats, puisque l'affranchissement à Delphes prend la forme d'un contrat de vente, comme s'il s'agissait d'une propriété, d'une terre, d'une maison ou d'un animal. Alors ce contrat, comment se déroule-t-il, eh bien, il mentionne d'abord la date, le nom des contractants, l'objet de la vente, c'est-à-dire l'esclave, dont on précise le sexe, l'origine, parfois l'âge, parfois la profession, on fixe ensuite le prix, le montant de la transaction, on définit le nouveau statut de l'esclave, on fixe les clauses de garantie, et le contrat se termine par la liste des témoins.

L'esclave n'ayant pas de capacité juridique, c'est ce qu'on appelle proprement une non-personne, ne peut pas passer un contrat, qui est un, qui est un document de nature juridique. Donc le subterfuge qui a été imaginé à Delphes consiste à confier à Apollon le soin d'acheter l'esclave. Évidemment, c'est l'esclave qui paie, l'esclave peut, par l'exercice d'une profession ou par, pour services rendus, accumuler progressivement un pécule, et c'est ce qui va lui permettre de payer sa liberté. Au terme de la procédure, néanmoins, on peut dire que c'est Apollon qui est juridiquement propriétaire de l'esclave, l'esclave lui ayant l'usufruit de sa liberté.

Sur ce schéma très simple et très général, vont venir se greffer un certain nombre de clauses qui vont donner leurs particularités à chacun des contrats et parmi ces clauses, celle de la *paramona*, qui va se développer en particulier à partir du premier siècle avant notre ère, et qui impose à l'esclave de demeurer auprès et au service de son maître, jusqu'à la mort de ce dernier. Et cette clause de *paramona* va elle-même se durcir, à partir de la fin du premier siècle avant notre ère et durant tout le premier siècle de notre ère, puisque l'on va imposer à l'esclave de fournir aux descendants du maître des enfants qui ont passé le cap de la mortalité infantile, et qui vont renouveler la force de production. Et c'est à travers cette disposition que l'on comprend parfaitement que l'affranchissement, sauf cas exceptionnels, n'est pas une mesure philanthropique, mais le meilleur moyen d'entretenir et de soutenir le système esclavagiste.

L'inscription des actes d'affranchissement, en particulier sur le mur polygonal, avait une valeur juridique. Pour qu'un acte de vente soit réputé parfait dans l'Antiquité, il fallait que soient réunies deux conditions. La première était qu'il y ait eu effectivement le versement de l'argent. Et c'est le versement de la somme inscrite au contrat qui assurait le transfert de propriété. Mais ensuite il fallait que ce transfert de propriété fût opposable au tiers. Et c'est la publicité qui est donnée à l'acte qui le rend opposable au tiers, et la forme de cette publicité, c'est l'inscription sur un mur de façon pérenne.

Ces contrats sont aussi très intéressants, parce que dans le principe, ils n'engagent que le destin d'un individu, celui de cet esclave qui va tout à coup devenir libre, moyennant paiement. Donc à ce titre, on peut dire que, véritablement, dans l'Antiquité, la liberté a un prix. Mais ce qui va faire la force de cette documentation, ce ne sont pas les actes considérés isolément, individuellement, c'est leur mise en série. Parce qu'on se trouve dans cette situation paradoxale que ces contrats privés, qui concernent la partie de la population finalement la plus méprisée, la plus décriée, va servir de base pour écrire toute l'histoire de trois siècles de la cité de Delphes. Toute la chronologie de Delphes, en effet, se fonde, pour la période qui court de 200 avant notre ère jusqu'à la fin du premier siècle de notre ère, toute la chronologie de Delphes est fondée sur cette documentation des actes d'affranchissement d'esclaves.

4min 19sec